

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2024-1313  
CONCERNANT LA CITATION D'UN IMMEUBLE PATRIMONIAL  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 12 DE LA 10<sup>e</sup> RUE  
(LOT 3 758 697 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 12 août 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1313 concernant la citation à titre d'immeuble patrimonial de l'ensemble paroissial Blessed Sacrament comme immeuble patrimonial situé au 12 de la 10<sup>e</sup> Rue (lot 3 758 697 du cadastre du Québec).

Le règlement N° 2024-1313 est entré en vigueur 25 juin 2024, conformément à l'article 134 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024  
et publié le 18 septembre 2024



Angèle Tousignant, greffière